

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :28

Pouvoir(s):5

Absent(s):0

Date de la convocation :17/09/26

Délibération n° DEL2026-183

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, M. Gauthier GIMENEZ, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Jean-Louis GUILLON, M. Alain DICHANT, M. Alain DURAND, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET, Mme Marie-Eve CORTET, Mme Corinne BOUTHIERE, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, M. Laurent LEDAIN, Mme Sophie DROUHIN.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, M. Patrick CAYEUX donne pouvoir à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Morgane BOUCHARD donne pouvoir à M. Philippe LARUE, M. Frédéric BROCHOT donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anaïs PELUX

OBJET : Culture et Patrimoine - Demande de subvention au Conseil Régional Bourgogne Franche Comté dans le cadre du projet du Panoptique d'Autun-musée Rolin, portant rénovation et agrandissement du musée Rolin, relative aux opérations de travaux de la tranche opérationnelle 1 (phase 5)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER), soutient les grandes priorités d'investissement des communes, notamment les opérations visant au développement et à l'attractivité des territoires ruraux et la rénovation du patrimoine ;

Considérant que les travaux du Panoptique d'Autun-Musée Rolin bénéficient d'une autorisation, enregistrée à la DRAC Bourgogne-Franche-Comté sous le n° AC 071 014 22 00012, accordée le 22 novembre 2022, ainsi que d'un permis de construire enregistré sous le n° PC7101423A0014, accordé le 13 octobre 2023 ;

Considérant que les lots de la phase de travaux TO1 ont tous été attribués en Commission d'Appel d'Offres et que les travaux de rénovation et d'agrandissement du musée Rolin vont commencer d'ici peu ;

Considérant que les lots de la phase de travaux TO1 représentent au total 21 357 850,82 € HT pour un montant total de 38 988 365,70 € TTC ;

Considérant que 880 000,00 € ont déjà été attribués par la Région Bourgogne-Franche-Comté, en particulier sur la maîtrise d'œuvre, les études techniques et les diagnostics complémentaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

FCTVA	6 395 652 €
Etat (DSIL et DRAC)	12 109 000 €
Région	4 880 000 €
Département	1 500 000 €
Europe (FEADER et LEADER)	880 000 €
Mécénat	100 000 €
Autofinancement	13 123 714 €
TOTAL	38 988 366 €

Article 2 : DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 4 000 000 € à la Région Bourgogne Franche Comté au titre du Contrat Plan Etat Région ;

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ladite subvention.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Dijon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).